



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/01/2018	25/01/2018	2018-6025

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une tour panoramique avec nacelle pivotante 360 ° sur le port du Bassin d'Arcachon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL NAHE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme BRAI-JAUMARD Michelle

RCS / SIRET

7 5 3 8 7 2 1 4 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

Société à Responsabilité Limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° 44 - Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés :	Aménagement d'une tour panoramique de 70 m de hauteur associée à une nacelle fermée panoramique élévatrice et pivotante (360°). Cet ouvrage prendra place à la pointe de la jetée du Port d'Arcachon.
- b) Parcs d'attractions à thèmes et attractions fixes	Elle offrira un point de vue sur le Bassin d'Arcachon, l'océan et leurs alentours. L'assiette du projet n'occupera que 220 m ² au sol dont plus de 100 m ² d'esplanade devant la tour. Le projet rentre dans la catégorie des manèges et dispositifs de divertissement. Il ne relève pas d'autres nomenclatures type ICPE ou IOTA.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un mât de 2,5 m de diamètre associé à une nacelle panoramique entièrement vitrée de 9,6 m de diamètre pouvant accueillir 49 personnes au maximum (48 visiteurs et un accompagnateur).

La nacelle, en position basse, accueillera les visiteurs et s'élèvera lentement, en pivotant autour de son axe, jusqu'à une hauteur de 70 m, offrant un point de vue à 360 ° (environ 1 tour/min). Le mécanisme de l'ouvrage sera entraîné par un moteur électrique placé en haut du mât.

Un guide accompagnera les visiteurs tout au long de l'attraction et des audioguides multilingues individuels seront disponibles. L'ouvrage fera l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Portuaire. (Accord donné par le Directeur Général du Port d'Arcachon).

La tour prendra place au bout de la jetée du Port d'Arcachon et donnera lieu à une demande de permis de construire précaire pour une durée d'exploitation de 9 ans.

Le projet ne prévoit pas de démolition. L'emplacement de l'ouvrage correspond aujourd'hui à une espace libre sur la jetée (voir photo en annexe). Le Port avait d'ores et déjà réservé cet emplacement pour accueillir un "objet événementiel" et pour des "ouvrages ludiques". Il n'induera aucune modification de la circulation que ce soit pour les voitures ou pour les piétons.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de cette tour panoramique participera au développement de l'attractivité touristique de la ville d'Arcachon et plus largement du Bassin d'Arcachon. Ce dernier offre un cadre paysager et naturel de grande valeur, que cet ouvrage contribuera à mettre en lumière et à rendre accessible sans nécessiter un étalement de l'urbanisation puisqu'elle prend place sur une zone déjà artificialisée et fréquentée.

Le panorama offert, une fois élevé, aura un caractère unique. Il ne s'agit pas d'une attraction dynamique mais au contraire d'une offre destinée et accessible à tous, d'élévation lente et silencieuse vers le ciel, qui permettra de découvrir un site qui se dévoilera au fur et à mesure du déplacement de la nacelle (1 m / sec).

Placé à l'entrée du Port, à proximité de la Croix des périls en mer, cette tour n'aura pas de fonction maritime mais constituera un repère longue distance, un "phare" et proposera une nouvelle identité à cette jetée.

En définitive, cette attraction revêtira un caractère exceptionnel et temporaire (9 ans), offrant aux visiteurs un voyage presque immobile à travers le Bassin d'Arcachon, sa beauté et son histoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

(Remarque : pour information l'emprise du projet prend place sur le territoire communal de la-Teste-de-Buch et non d'Arcachon)

L'emprise au sol du projet est limitée. Il occupera une surface totale de 220 m². Pendant les travaux, le Port mettra à disposition un espace de 200 m² mitoyen supplémentaire pour y aménager une base travaux (clôture, stationnement des engins et des véhicules, stockage du matériel, récupération des déchets). Cette base travaux sera démantelée à l'issue du chantier.

Les travaux vont essentiellement consister en des travaux préparatoires d'excavation (330 m³) puis d'aménagement des fondations pour la tour fixée sur un massif de béton armé et des pieux (9 pieux de 600 mm de diamètre et d'une profondeur de 15 m). ce socle bétonné descendra à - 2,5 m par rapport à la plate-forme actuelle.

Une fois le socle aménagé, les éléments de l'ouvrage (structure préfabriquée) seront acheminés sur le site et les pièces seront assemblées une à une à l'aide de deux camions-grue. Le fabricant estime qu'une douzaine de camions seront suffisants pour livrer les éléments, répartis sur une vingtaine de jours.

Le chantier devrait se dérouler en trois phases successives:

- 8 à 10 semaines pour aménager le socle bétonné et les fondations,
- 6 à 8 semaines de séchage,
- 6 à 8 semaines pour monter la tour et l'ensemble des équipements annexes.

Le raccordement électrique sera assuré par Enedis. Il consistera à tirer une simple ligne enterrée d'environ 270 m depuis le poste électrique situé sous l'ancienne capitainerie de la jetée. La puissance des moteurs de la tour (75 KVa et 25 KVa) est faible et ne nécessite aucun aménagement électrique supplémentaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois ouvert au public, un espace protégé devant la tour sera aménagé pour que les visiteurs puissent attendre en toute sécurité.

Un guichet devant la tour, permettra de prendre son billet et un vaste espace d'attente permettra aux visiteurs de profiter du Port en attendant de pouvoir monter dans la nacelle .

Un espace d'esplanade est également prévu pour la dépose de visiteurs en minibus. L'ensemble de l'aménagement (esplanade, guichet, nacelle) sera accessible aux PMR.

Lorsque les visiteurs sont autorisés à monter dans la nacelle, une double porte vitrée s'ouvre et l'accompagnateur leur indique comment s'installer.

La nacelle s'élèvera doucement en pivotant autour de l'axe jusqu'à atteindre sa hauteur maximale.

Tout au long de l'attraction, les visiteurs sont accompagnés.

Au sol une cabine en bois accueille le technicien qui manoeuvre les commandes et l'agent en charge de la vente des billets. C'est également dans ce local que se trouvent l'ensemble des armoires électriques, les arrêts d'urgence et les équipements de secours éventuels.

L'ensemble de l'ouvrage fonctionne à l'énergie électrique et en cas de problème d'alimentation, un système automatique permet à la nacelle de redescendre lentement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire précaire qui permettra à l'ouvrage d'accueillir du public pendant 9 années. La présente demande d'examen au cas par cas s'inscrit dans le cadre d'une demande complémentaire de la mairie de La Teste de Buch avant l'instruction du PC.

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative ou environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur du mât	70 m
Diamètre du mât	2,5 m
Diamètre de la nacelle	9,6 m
Emprise du projet global	220 m ²
Local technique au sol	25 m ²
Capacité de la nacelle	49 personnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Jetée du Port d'Arcachon
33260
La Teste de Buch

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 2 6 ' 2 5 " 94 Lat. - 1 ° 1 5 ' 0 3 " 90

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. La Znieff de type 2 n° 720001949 , "Bassin d'Arcachon" se situe à seulement quelques mètres du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est située à près de 9 km au Nord-Ouest ("Le Renet" sur la commune de Lanton)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (n° FR9100006) comme l'ensemble du Port d'Arcachon.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe 2 PEB sur le territoire communal (Villemarie et Cazaux) mais aucun ne concerne l'emprise du projet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le monument aux morts à près de 600 m à l'Ouest. Une ZPPA entour la point de l'aiguillon au Sud-Est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un terre plein artificiel et imperméable (jetée du port). Absence de zones humides

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal de la-Teste-de-Buch est concerné par : - un PPRN lié au risque d'inondation par submersion marine, prescrit en 2010 et en cours d'élaboration (il concerne tout le Bassin d'Arcachon) - un PPR d'avancée dunaire et de recul du trait de côte approuvé le 31/12/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du territoire départemental de la Gironde est classé en ZRE. Ici, il s'agit de la ZRE n°3302
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tout site inscrit. Le site inscrit le plus proche concerne la ville d'Hiver d'Arcachon
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'extérieur des sites Natura 2000 le plus proches. Deux sites sont situés à quelques mètres seulement du projet puisqu'ils correspondent au Bassin d'Arcachon : - FR7200679 (DHabitat) - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret, - FR7212018 (DOiseaux) - Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tout site classé Le site inscrit le plus proche concerne la zone littorale du parc des Abatilles à plus de 3,5 km à l'Ouest

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est programmé pour ce projet. L'exploitation de la tour ne consomme pas d'eau. La réalisation des fondations ne devrait pas nécessiter de pompage. La faible profondeur de la fouille (-2,5m /côte de la digue) et les mesures constructives devraient permettre de limiter les éventuelles venues d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour mettre en place le socle de fondation, le chantier va nécessiter l'excavation de matériaux issus de la jetée, qui seront ensuite remplacés par le massif béton. Toutefois les volumes en question sont très limités (330 m3).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet au droit d'un ouvrage artificiel et revêtu tel que la jetée du port d'Arcachon limite considérablement le risque d'incidence. Il n'y a ni habitat naturel, ni flore, ni faune terrestre, ni faune marine. Le projet, malgré son caractère imposant, nécessite assez peu de travaux, une emprise limitée et aucun effet n'est attendu sur le milieu marin à proximité. Seules les espèces volantes (chiroptères et avifaune) pourraient subir de légères perturbations mais aucune destruction n'est à prévoir, ni en phase travaux, ni en phase exploitation. En outre le mât pourrait constituer un promontoire rapidement exploité par les oiseaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé précédemment, aucun habitat naturel ne sera impacté par le projet. Seule la faune volante pourrait être concernée par l'aménagement. Toutefois, le mât (relativement fin - diam 2,5 m) et la nacelle dont le déplacement est très lent, ne constitueront pas un obstacle pour les oiseaux. Le risque de collision apparaît quasiment nul. L'évitement de zones naturelles et les mesures de précaution retenues pour sa mise en oeuvre permettront au projet de ne pas impacter les sites Natura 2000 à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La tour sera aménagée sur une jetée artificielle sans engendrer de nouvelle consommation d'espace. Rappelons que l'emprise du projet au sol est particulièrement faible (terrain d'assiette de 220 m ²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone portuaire d'Arcachon n'est pas concernée par ce type de risque. Le projet en lui même est constitué par un mécanisme simple entraîné par 2 moteurs électriques de faibles puissances (75KVa pour l'élévation de la nacelle et 25 KVa pou la rotation autour de l'axe).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de sa situation en front de mer, le projet est exposé aux évènements climatiques et aux risques de submersion en cas de conditions extrêmes. Toutefois, les calculs de résistance de l'ouvrage ont été réalisés sur la base de contraintes maximums (conditions cycloniques). Le moteur est placé en haut du mât de manière à le protéger des vagues. La tour est équipée d'un système de sécurité qui stoppe son fonctionnement en cas de vent supérieur à 60 km/h.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La tour est animée par 2 simples moteurs électriques, non polluants et silencieux. Le projet ne prévoit ni prélèvement, ni rejet de quelque nature que ce soit.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, un trafic temporaire de poids-lourds et de véhicules légers est à prévoir sur un laps de temps limité (environ 12 semaines). Ces travaux se dérouleront hors des périodes d'affluence touristique. Une fois en service, la tour devrait attirer des visiteurs mais la jetée est déjà dotée d'un accès routier, de parkings et d'un itinéraire piéton. L'aménagement va simplement renforcer l'attractivité du lieu déjà identifié comme un site d'intérêt touristique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la mise en oeuvre du socle bétonné pourra générer des nuisances liées à l'activité des engins. Mais comme précisé auparavant, cette phase sera très limitée dans le temps, se déroulera en journée et en période de faible affluence. Notons également que, malgré le caractère urbain de la zone, les premières habitations se situent à plus de 300 m. La tour en fonctionnement est très silencieuse.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rappel : moteur électrique donc aucun rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en oeuvre des fondations nécessitera des travaux d'excavation et de forage à faible profondeur. Toutefois ces activités ne généreront pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier ne sera pas éclairé et les travaux se dérouleront de jour.</p> <p>La tour ne fera l'objet d'aucun éclairage au sol.</p> <p>La nacelles sera équipée de lumières à LED de faible intensité (3 Watts par ampoule).</p> <p>Le haut du mât sera balisé pour des raisons de sécurité (hélicoptères).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet de quelque nature que ce soit.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet de quelque nature que ce soit.</p> <p>Comme c'est le cas aujourd'hui, les eaux pluviales ruisselleront sur la structures et rejoindront directement le Bassin d'Arcachon.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être produits en phase travaux seront stockés sur une aire dédiée (base travaux) et régulièrement évacués. Il s'agira essentiellement de matériaux issus du conditionnement des éléments livrés. Les toupies-béton ne seront pas nettoyées sur place.</p> <p>En phase exploitation, les déchets seront minimes et essentiellement liés aux activités de maintenance. Dans ce cas l'exploitant prévoit leur évacuation immédiate et systématique.</p> <p>Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tous périmètre de protection ou de sauvegarde. Le mât ne mesure que 2,5 m de diamètre ce qui le rendra peu visible et permettra de conserver les qualité visuelles de la zone. Il constituera un "phare" au bout de la jetée du port. L'enjeu de ce projet réside dans la mise en valeur du patrimoine paysager et culturel du Bassin d'Arcachon. Nous rappelons que les premières habitations sont situées à près de 300 m.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne prévoit aucune modification des infrastructures ou des usages existants de la jetée. Les activités qui y prennent place, et notamment la capitainerie, continueront à se dérouler de manière identique. Il n'est prévu aucune "fermeture" ou "privatisation" de la jetée qui restera un lieu public de promenade, complété par cette nouvelle offre panoramique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale n'est susceptible de présenter des effets cumulés avec le projet de tour panoramique.

Le projet le plus proche (avis délivré en 2012) concerne le dragage du port d'Arcachon. Cette activité n'a aucun lien avec le projet de tour.

Sur le reste du territoire communal d'Arcachon, un avis concerne la remise en état de la jetée de la Chapelle (2013) et un autre une opération de modernisation de la résidence "les grands chênes" (2013). Ces deux projets sont d'une part relativement éloignés du site projeté et d'autre part sont anciens (5 ans). Les éventuels travaux sont désormais terminés.

Le reste du territoire comprend assez peu de projets, et ces derniers concernent essentiellement des activités de curage de chenaux, de dragages, de réensablement de plages ou d'exploitation d'hydrocarbures souterrains.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La mise en oeuvre des travaux va se limiter à la délimitation de la zone de chantier (base travaux et emprise projet) avant de réaliser les travaux d'excavation pour mettre en place les pieux et couler le socle bétonné. Pour cette première phase, les engins ne seront pas entretenus sur place et leur ravitaillement sera effectué sur une aire dédiée à l'aide d'un dispositif avec clapet anti-retour. Les matériaux excavés seront évacués en continu vers une installation adaptée. Le béton sera acheminé par camions-toupie. Ces derniers ne seront pas rincés sur place et quitteront la zone en l'état, une fois vidés.

Après les fondations réalisées et sèches, les éléments de la tour seront livrés et assemblés un à un à l'aide de deux camions-grue. Il s'agit d'équipements préfabriqués de manière à limiter les activités sur le site : pas de découpage ou de fabrication de quelque sorte que ce soit. Le chantier se résume à une activité d'assemblage : réduction de la durée de chantier, réduction du nombre d'engins mobilisés , réduction des actions sur le site. Ce sont autant de risques de pollution évités.

L'ensemble du projet prend place sur une zone artificielle et déjà desservie par le réseau routier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Rappelons que cette tour panoramique a vocation à rester une attraction temporaire limitée à 9 années.

L'aménagement de cette tour sur un ouvrage artificiel (jetée) évite la consommation d'espace et réduit le risque de nuisances sur le milieu naturel. Il s'agit d'une volonté de renforcement de l'attraction touristique que constitue déjà le bassin d'Arcachon.

Le projet présente une faible emprise au sol, ne modifie rien des aménagements actuels (capitainerie, voirie, accès piéton), s'insère dans un espace réservé par le Port pour accueillir un "ouvrage ludique et événementiel" et propose un fonctionnement "propre" sans aucune émission ou rejet de quelque nature que ce soit.

Compte tenu du caractère respectueux de l'environnement et de sa vocation de mise en valeur du patrimoine local, le maître d'ouvrage estime que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Afin de compléter les données livrées dans ce dossier Cerfa et ses annexes obligatoires, le maître d'ouvrage souhaite joindre les éléments suivants :

- A - La notice décrivant le terrain et la présentation du projet (extrait du dossier de demande de PC),
- B - Quelques photomontages illustrant le projet une fois finalisé.

9. Engagement et signature

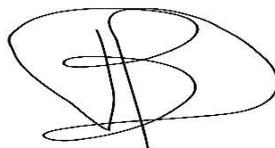
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le, 25/01/2018

Signature



3. ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES

Carte de localisation des photographies



Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3



